

Résultats au 31 décembre 2023

Comptes Consolidés



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	31-déc-23	31-déc-22
ACTIF	31-déc-23	31-déc-22
Goodwill	7 372 391	7 372 391
Immobilisations incorporelles	101 464	106 651
Immobilisations corporelles	10 300 018	10 806 536
Immobilisations en droit d'usage	53 683	52 471
Participations dans les entreprises associées	72 137	71 806
Autres actifs financiers	92 715	96 706
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Prêts et créances non courants	92 715	96 706
Dont Titres disponibles à la vente		
Créances d'impôt et taxes	14 039	51 664
Impôts différés actifs	3	149
Autres débiteurs non courants		
Actifs non-courants	18 006 450	18 558 374
Autres actifs financiers courants		
Dont Prêts et créances		
Stocks et en-cours	644 907	625 726
Créances clients	1 032 640	914 938
Autres débiteurs courants	302 112	292 372
Trésorerie et équivalent de trésorerie	153 686	139 957
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Actifs courants	2 133 345	1 972 993
TOTAL ACTIF	20 139 795	20 531 367
PASSIF	31-déc-23	31-déc-22
Capital	702 937	702 937
Primes d'émission et de fusion	2 618 038	2 618 038
Réserves	6 548 265	6 627 915
Écarts de conversion		
Résultats net part du groupe	1 547 820	1 391 685
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	11 417 059	11 340 575
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	11 417 059	11 340 575
Provisions non courantes	149 097	162 423
Avantages du personnel	619 036	703 632
Dettes financières non courantes	4 824 729	5 186 200
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	4 785 971	5 147 838
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	38 758	38 362
Dont Autres dettes		
Dettes d'impôts société		
Impôts différés passifs	1 017 957	1 009 146
Passifs non courants	6 610 819	7 061 401
Provisions courantes	94 281	164 852
Dettes financières courantes	319 717	480 036
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	304 794	465 929
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	14 923	14 107
Dont Autres dettes		
Dettes fournisseurs courantes	879 883	831 699
Autres créanciers courants	818 036	652 804
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs courants	2 111 917	2 129 391
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	20 139 795	20 531 367

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers de dirhams)	31-déc-23	31-déc-22
Exercice clos	31-déc-23	31-déc-22
Chiffre d'affaires	8 212 021	7 985 055
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	8 212 021	7 985 055
Achats	(2 788 543)	(2 761 898)
Autres charges externes	(1 078 678)	(1 049 879)
Frais de personnel	(629 974)	(607 893)
Impôts et taxes	(66 279)	(62 796)
Amortissements et provisions d'exploitation	(715 084)	(579 178)
Autres produits et charges d'exploitation	44 056	(227 641)
Charges d'exploitation courantes	(5 234 502)	(5 289 285)
Résultat d'exploitation courant	2 977 519	2 695 770
Cessions d'actifs	3 485	3 539
Cessions de filiales et participations		4 804
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(395 604)	(198 068)
Autres produits et charges d'exploitation	(392 119)	(189 725)
Résultat d'exploitation	2 585 400	2 506 045
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	11 478	8 513
Autres charges financières	(208 543)	(228 086)
Résultat financier	(197 065)	(219 573)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 388 335	2 286 472
Impôts sur les bénéfices	(881 641)	(783 203)
Impôts différés	27 763	(125 134)
Résultat net des entreprises intégrées	1 534 457	1 378 135
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	13 363	13 550
Résultat net des activités poursuivies	1 547 820	1 391 685
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	1 547 820	1 391 685
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	1 547 820	1 391 685
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	66,4	59,7
- dilué	66,4	59,7

A - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

LafargeHolcim Maroc est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en 1981. Son siège social est situé au 6, route de Mekka – Quartier Les Crêtes à Casablanca.

Premier cimentier marocain, LafargeHolcim Maroc dispose d'une capacité de production supérieure à 14 millions de tonnes par an. Le groupe LafargeHolcim Maroc est organisé en deux branches d'activités : Ciments et Autres (trading, granulats, bétons).

L'action LafargeHolcim Maroc est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 1997.

Les termes "LafargeHolcim Maroc" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société LafargeHolcim Maroc et de ses filiales consolidées. Les états financiers sont présentés en dirhams arrondis au millier le plus proche.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

B - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE

FAITS MARQUANTS

À fin décembre 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 8 212 MDH, enregistrant une progression de +2,8%.

• Le résultat d'exploitation courant s'élève à 2 978 MDH à fin décembre 2023, en progression de +10,5% par rapport à la même période en 2022. Cette évolution est liée principalement à la hausse du chiffre d'affaires ainsi qu'à l'optimisation des coûts de production et à la consolidation de la performance opérationnelle.

• Le résultat net consolidé à 1 548 MDH en 2023, est en hausse de +11,2% par rapport à 2022 en raison de l'évolution favorable du résultat d'exploitation et de la révision, en 2022, de la base d'impôt différé suite à la hausse progressive de l'IS de 2023 à 2025 prévue dans la loi de finance 2023.

• Le retour sur capitaux investis s'établit à 9,8%.

PERSPECTIVES

Le secteur cimentier marocain devrait connaître des perspectives favorables avec l'impact positif attendu sur le marché de la construction du programme d'aide directe au logement et de l'organisation de la CAN 2025 et de la coupe du monde 2030 au Maroc.

Dans ce contexte, LafargeHolcim Maroc poursuit ses efforts de différenciation commerciale et d'optimisation de coûts, tout en continuant la réalisation d'avancées importantes de son programme de développement durable telles que l'élargissement de la gamme de produits à faible empreinte carbone (notamment les gammes ECOPact et ECOPlanet), l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de la biodiversité dans les carrières ou l'optimisation de la consommation d'eau des sites industriels.

Par ailleurs, l'entreprise accélère la mise en œuvre de sa feuille de route de décarbonation, en maximisant l'utilisation de l'électricité verte (85% de la consommation en 2023) et des combustibles de substitution et en optimisant la formulation de ses produits.

C - PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément à la réglementation boursière en vigueur, les comptes consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

D - PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre consolidé de LafargeHolcim Maroc comprend les sociétés suivantes :

Société	Activité	% d'intérêt	Méthode de consolidation
LafargeHolcim Maroc	Ciment, béton, granulats et mortier	100,00%	Intégration globale
Geocycle Maroc	Autres	100,00%	Intégration globale
Centrale Marocaine de Construction	Autres	100,00%	Intégration globale
Lafarge Ciments Sahara	Ciment	100,00%	Intégration globale
Andira	Autres	100,00%	Intégration globale
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	Intégration globale
Lafarge Calciner	Autres	50,00%	Mise en équivalence
CBM	Ciment	50,00%	Mise en équivalence
MATEEN	Autres	33,33%	Mise en équivalence
Ceval	Autres	33,33%	Mise en équivalence

E - PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES ADOPTÉES

Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;

- les autres terrains ne sont pas amortis ;

- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres – charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie 15 ans ;

- Les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;

- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de 8 à 30 ans.

Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2006 (date de transition aux IFRS) mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Provisions, passifs éventuels - IAS 37 -

Conformément à IAS 37, le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendus.

Stocks - IAS 2 -

Conformément à IAS 2, les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

Avantages au personnel - IAS 19 -

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées, annuellement par des actuaires indépendants.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations.

Impôt sur le résultat - IAS 12 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôt sur le résultat-, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode de report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d'impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

F - ÉVÉNEMENT POST-CLÔTURE

Aucun événement post clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023.

G - COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc au 31 Décembre 2023 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de LafargeHolcim Maroc, à l'adresse suivante : www.lafargeholcim.ma à partir du 30 avril 2024.

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS / IFRS.

Résultats au 31 décembre 2023

Comptes Sociaux



BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2023				
(en dirhams)	Brut	Exercice Amortissements et provisions	Net	Exercice Précédent Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	732 440 374,13	592 440 374,13	140 000 000,00	201 341 265,20
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	732 440 374,13	592 440 374,13	140 000 000,00	201 341 265,20
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	7 954 341 088,45	177 018 555,84	7 777 322 532,61	7 782 288 070,74
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 442 369,23	50 100 981,31	341 387,92	
Fonds commercial	7 682 256 303,44	7 418 761,68	7 674 837 541,76	7 674 837 541,76
Autres immobilisations incorporelles	221 642 415,78	119 498 812,85	102 143 602,93	107 450 528,98
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	20 369 304 831,39	13 916 384 243,10	6 452 920 588,29	7 077 964 455,43
Terrains	978 680 363,10	108 940 339,89	869 740 023,21	886 727 944,64
Constructions	4 260 651 229,82	2 066 675 742,87	2 193 975 486,95	2 251 911 956,00
Installations techniques, matériel et outillage	14 266 310 136,51	11 545 753 974,40	2 720 556 162,11	3 178 477 643,69
Matériel de transport	46 731 801,49	21 348 559,09	25 383 242,40	32 156 874,49
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	224 992 175,91	134 241 298,57	90 750 877,34	96 551 592,40
Autres immobilisations corporelles	33 656 501,36	33 577 412,00	79 089,36	276 603,56
Immobilisations corporelles en cours	558 282 623,20	5 846 916,28	552 435 706,92	631 861 840,65
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	555 314 484,18	102 256 565,13	453 057 919,05	422 537 584,44
Prêts immobilisés	23 209 759,21	520 664,57	22 689 094,64	26 901 138,03
Autres créances financières	69 456 059,34	500 000,00	68 956 059,34	68 712 189,34
Titres de participation	462 648 665,63	101 235 900,56	361 412 765,07	326 924 257,07
Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	29 611 400 778,15	14 788 099 738,20	14 823 301 039,95	15 484 131 375,81
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS (F)	697 722 477,57	73 697 280,13	624 025 197,44	612 511 885,42
Marchandises	915 366,90	297 434,31	617 932,59	573 001,48
Matières et fournitures consommables	501 232 949,16	73 361 345,63	427 871 603,53	473 432 702,17
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels	129 527 142,58		129 527 142,58	73 688 095,16
Produits finis	66 047 018,93	38 500,19	66 008 518,74	64 818 086,61
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 794 759 443,81	300 988 351,55	1 493 771 092,26	1 414 385 402,09
Fournis débiteurs, avances et acomptes	6 313 282,02		6 313 282,02	7 770 377,35
Clients et comptes rattachés	1 231 309 457,61	178 637 925,89	1 052 671 531,72	928 366 645,81
Personnel	6 730 930,99		6 730 930,99	5 953 561,51
État	76 978 107,02		76 978 107,02	129 180 851,96
Comptes d'associés	119 627 559,00	86 977 500,00	32 650 059,00	59,00
Autres débiteurs	322 962 244,81	35 372 925,66	287 589 319,15	307 168 493,64
Comptes de régularisation-Actif	30 837 862,36		30 837 862,36	35 945 412,82
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)				
(Éléments circulants)	1 619 774,00		1 619 774,00	2 399 903,00
TOTAL II (F+G+H+I)	2 494 101 695,38	374 685 631,68	2 119 416 063,70	2 029 297 190,51
TRÉSORERIE				
TRÉSORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CCP	152 442 981,21	2 538 076,34	149 904 904,87	130 758 946,78
Caisse, régie d'avances et accreditifs				
TOTAL III	152 442 981,21	2 538 076,34	149 904 904,87	130 758 946,78
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	32 257 945 454,74	15 165 323 446,22	17 092 622 008,52	17 644 187 513,10

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2023		
(en dirhams)	Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel	702 937 200,00	702 937 200,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 162 347 194,49	5 162 347 194,49
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	70 293 720,00	70 293 720,00
Autres réserves	2 580 368 389,58	2 791 998 447,19
Report à nouveau		
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	1 413 116 647,69	1 327 471 257,82
Total des capitaux propres (A)	9 929 063 151,76	10 055 047 819,50
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	175 129 339,76	253 451 131,94
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	175 129 339,76	253 451 131,94
DETTES DE FINANCEMENT (C)	4 785 970 611,06	5 147 838 055,27
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	4 785 970 611,06	5 147 838 055,27
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	194 393 525,03	169 394 158,73
Provisions pour risques	75 606 322,31	66 146 035,70
Provisions pour charges	118 787 202,72	103 248 123,03
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
Total I (A+B+C+D+E)	15 084 556 627,61	15 625 731 165,44
PASSIF CIRCULANT		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 651 332 028,62	1 432 298 867,61
Fournisseurs et comptes rattachés	847 240 623,06	783 070 962,58
Clients créditeurs, avances et acomptes	126 211 188,80	109 583 424,20
Personnel	150 346 841,51	114 906 047,62
Organismes sociaux	42 496 973,04	34 826 412,66
Etat	284 836 119,03	189 726 267,78
Comptes d'associés	75 118 205,15	72 118 205,15
Autres créanciers	123 655 594,01	126 048 218,24
Comptes de régularisation-passif	1 426 484,02	2 019 329,38
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	49 704 251,74	122 003 103,84
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Éléments circulants) (H)	2 775 863,00	2 305 584,00
Total II (F+G+H)	1 703 812 143,36	1 556 607 555,45
TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE-PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	304 253 237,55	461 848 792,21
Total III	304 253 237,55	461 848 792,21
TOTAL GENERAL I+II+III	17 092 622 008,52	17 644 187 513,10

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) AU 31 DÉCEMBRE 2023				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	47 811 959,40		47 811 959,40	2 910 482,18
Ventes de biens et services produits	8 027 384 076,08		8 027 384 076,08	7 856 310 156,06
Chiffre d'affaires	8 075 196 035,48		8 075 196 035,48	7 859 220 638,24
Variation de stocks de produits	56 854 251,75		56 854 251,75	-19 233 725,20
Immobilisations produites par l'entreprise				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation: transferts de charges	46 335 816,80		46 335 816,80	166 779 104,48
Total I	8 178 386 104,03		8 178 386 104,03	8 006 766 017,52
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	46 260 499,38		46 260 499,38	1 820 555,78
Achats consommés de matières et fournitures	2 683 142 755,69		2 683 142 755,69	2 699 795 314,82
Autres charges externes	1 074 933 444,97		1 074 933 444,97	1 046 299 259,29
Impôts et taxes	63 790 439,23		63 790 439,23	60 765 553,72
Charges de personnel	622 049 602,85		622 049 602,85	587 612 503,70
Autres charges d'exploitation	22 441 946,17		22 441 946,17	134 445 326,97
Dotations d'exploitation	919 021 480,96		919 021 480,96	934 416 800,00
Total II	5 431 640 169,25		5 431 640 169,25	5 465 155 314,28
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 746 745 934,78	2 541 610 703,24
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	12 396 547,86		12 396 547,86	9 167 953,58
Gains de change	4 696 602,37		4 696 602,37	7 048 992,43
Intérêts et autres produits financiers	10 386 770,29		10 386 770,29	8 281 210,97
Reprises financières ; transferts de charges	106 888 411,00		106 888 411,00	26 038 569,44
Total IV	134 368 331,52		134 368 331,52	50 536 726,42
V CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	233 227 031,90		233 227 031,90	245 012 217,44
Pertes de change	5 072 625,54		5 072 625,54	2 961 920,22
Autres charges financières	268,41		268,41	534,65
Dotations financières	52 909 797,63		52 909 797,63	41 853 436,02
Total V	291 209 723,48		291 209 723,48	289 828 108,33
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)			-156 841 391,96	-239 291 381,91
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)			2 589 904 542,82	2 302 319 321,33

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - SUITE -				
(en dirhams)	Opérations		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
NATURE	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	4
VII RÉSULTAT COURANT (reports)			2 589 904 542,82	2 302 319 321,33
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	10 308 419,99		10 308 419,99	293 333,34
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	8 939 129,55		8 939 129,55	6 458 779,89
Reprises non courantes ; transferts de charges	189 758 149,21		189 758 149,21	233 738 619,83
Total VIII	209 005 698,75		209 005 698,75	240 490 733,06
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	5 903 539,57		5 903 539,57	
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	240 268 129,89		240 268 129,89	325 403 631,27
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	274 602 467,82		274 602 467,82	112 606 259,86
Total IX	520 774 137,28		520 774 137,28	438 009 891,13
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-311 768 438,53	-197 519 158,07
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)			2 278 136 104,29	2 104 800 163,26
XII IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS				
			865 019 456,60	777 328 905,44
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)			1 413 116 647,69	1 327 471 257,82
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			8 521 760 134,30	8 297 793 477,00
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			7 108 643 486,61	6 970 322 219,18
XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)			1 413 116 647,69	1 327 471 257,82

Résultats au 31 décembre 2023



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca



MAZARS AUDIT & CONSEIL
101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LafargeHolcim Maroc S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 10.104.192 dont un bénéfice net de MMAD 1.413.117.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LafargeHolcim Maroc S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan de la société comprend des immobilisations corporelles présentant des valeurs comptables nettes de MMAD 6 453 représentant 38% du total des actifs de la société.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance de la société.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur actuelle.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par la société pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur actuelle des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité de la société.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre du processus d'estimation des tests de dépréciation.</p> <p>Pour les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur actuelle a été appréhendée par la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 9 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Adnane LOUKILI
Associé



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
LAFARGEHOLCIM MAROC S.A.
6, Route de la Mecque – Californie
Quartier les Crêtes
20150 Casablanca



MAZARS AUDIT & CONSEIL
101, Bd Abdelmoumen
20360 Casablanca
Maroc

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de LafargeHolcim Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe LafargeHolcim Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés MAD 11.417 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 1.548 millions.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Le Bilan du groupe comprend des immobilisations corporelles s'élevant à MMAD 10.300, représentant 51% du total des actifs du groupe.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, notamment des conditions de marché défavorables, des changements de législations ou de réglementations, une évolution de l'environnement concurrentiel et une détérioration de la performance du Groupe.</p> <p>Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de la Note 3.11 « Tests de dépréciation et pertes de valeur des actifs » de l'annexe aux états financiers consolidés. Une dépréciation doit être constatée, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité.</p> <p>Le test de dépréciation des immobilisations corporelles est considéré comme un point clé de l'audit compte tenu de la matérialité des montants pris dans leur ensemble, des montants significatifs en termes de dépréciation qui pourraient potentiellement en résulter et du fait du degré élevé d'estimations et de jugement requis par le groupe pour apprécier les indices de perte de valeur et la valeur recouvrable des actifs. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution de l'activité du Groupe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur recouvrable.</p> <p>Nous avons examiné les contrôles clés mis en place par la direction ainsi que ses conclusions sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur dans le cadre des tests de dépréciation. Dans les cas où un indice de perte de valeur a été identifié et lorsque la valeur recouvrable a été appréhendée par la valeur d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nous avons revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et prévisionnelles.- Nous avons testé par sondage l'exactitude arithmétique des calculs du modèle de flux de trésorerie.- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la direction afin d'évaluer le niveau de marge entre la valeur recouvrable et la valeur comptable.- Nous avons examiné les informations relatives aux tests de dépréciation présentées dans les annexes aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 9 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Adnane LOUKILI
Associé